



ODDO BHF AVENIR

OPCVM relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel au 28 juin 2024

Société de Gestion : Oddo BHF Asset Management SAS

Dépositaire : ODDO BHF SCA

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA

Commissaire aux Comptes : MAZARS

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM	3
2. RAPPORT DE GESTION	6
3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM	8
RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V	38
ANNEXE SFDR	40

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

1.1 Classification

Le fonds est classé OPCVM « Actions de pays de la zone euro »

1.2 Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence (90% MSCI SMID France NR calculé dividendes nets réinvestis + 10% €STR capitalisé + 8,5 points de base) sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, tout en prenant en compte des critères ESG.

1.3 Régime fiscal

Le Fonds est éligible au PEA et peut servir de support aux contrats d'assurance-vie.

A compter du 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

1.4 Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF SCA.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management SAS pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** :
L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8⁽¹⁾ du règlement SFDR 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous.
La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.
Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous reporter aux annexes SFDR du présent rapport.

- Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.
Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.
- Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA : 95,5%.

1.5 Déontologie

- **Contrôle des intermédiaires**
La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Frais d'intermédiation**
Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.
- **Droits de vote**
Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.
- **Informations sur la politique de rémunération**
Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont annexés au présent rapport.

1.6 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

Le fonds Oddo BHF Avenir n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficaces et aux instruments dérivés au cours de l'exercice.

1.7 Changements intervenus au cours de l'exercice

07/07/2023 :

- Introduction du mécanisme de plafonnement des demandes de rachats « gates » dans le cadre du renforcement des exigences de l'AMF relatif au fonctionnement des outils de gestion de liquidité.
- Modification de l'approche en sélectivité appliquée par le Fonds dans le cadre de la prise en compte de critères ESG conduisant à l'élimination d'au moins 20% de l'univers d'investissement.

1.8 Reporting SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 28 juin 2024.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en 2023-24

L'année fiscale juin 2023-2024 aura été marquée par les principales évolutions suivantes :

1/ L'explosion du thème de l'intelligence artificielle : principal symbole de cette révolution, la multiplication par trois sur la période du cours de Nvidia, le leader des puces spécialisées dans l'entraînement des modèles d'intelligence artificielle, ou la généralisation des usages de Chat GPT. Chacun est persuadé de l'importance de cette révolution qui touche la plupart des secteurs, plus difficile d'obtenir un consensus sur son rythme d'adoption ou de ses conséquences finales.

2/ Les effets de la crise du Covid ne sont pas totalement éteints : 4 ans après la crise, on en constate encore des conséquences importantes sur les sociétés, même si elles s'estompent. Il est toujours difficile de trouver certaines pièces, au premier rang dans l'aéronautique. En sens inverse, les stocks créés lors de la crise logistique post covid sont beaucoup plus lents que prévus à se résorber, notamment dans l'industrie ou les medtechs.

3/ Une économie stabilisée : si on exclut le dynamisme toujours insolent de l'économie américaine et plus marginalement de l'Inde, le reste du monde, Europe et Chine en tête, demeure en deçà des moyennes 10 ans, portant la croissance mondiale vers 2,6% en 2023, 2024 et 2025, loin des 4% de 2017, ou de la moyenne de 3,2% depuis 1973. La stagnation de la croissance de la zone euro reste patente, et les PMI de juin 2024 ne laissent pour l'instant pas présager d'une quelconque reprise de la croissance.

4/ Tension sur la France en toute fin de période : la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, et les incertitudes politiques qu'elle aura créées, ont engendré une tension importante sur la dette française, faisant progresser le spread OAT Bund de plus de 35 bp, et créant une pression particulière sur les actions françaises.

2.2. Performances

Dans ce contexte, le fonds ODDO BHF Avenir surperforme son indice de référence :

Parts	Performance annuelle	Indicateur de référence
ODDO BHF Avenir CN-EUR	0,86%	-3,31%
ODDO BHF Avenir CR-EUR	0,07%	
ODDO BHF Avenir DN-EUR	0,59%	
ODDO BHF Avenir DR-EUR	0,25%	
ODDO BHF Avenir GC-EUR	0,65%	

La performance passée ne préjuge pas des performances futures et n'est pas constante dans le temps.

L'exposition sectorielle aura été relativement neutre sur la performance, nous avons marginalement bénéficié de notre sous exposition à la France en fin de période, puisque les actions françaises ne représentent qu'un peu moins de 80% de notre exposition action.

2.3. Mouvements

En termes d'acquisitions significatives, notons la constitution d'une position dans PUBLICIS GROUPE (publicité, France), qui a réussi son pari d'un mariage entre la créativité et la technologie, gagnant des parts de marché de la publicité où ces deux compétences sont désormais à la fois nécessaires et complémentaires.

Nous avons renforcé notre position sur l'industrie des chèques de service au travers des deux leaders mondiaux : EDENRED et PLUXEE NV. Nous avons enfin construit une position dans AXWAY SOFTWARE SA qui double sa taille en rachetant les logiciels bancaires de Sopra.

En termes de cessions, nous avons réduit notre position en MICHELIN (pneumatique, France) suite à une déception sur ses pertes de part de marché en volume, en BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES (équipementier en semiconducteur, Hollande) suite à la forte croissance du titre et en SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE (recherche

externalisée, France) suite à son retrait de la côte.

En termes de performance, notons la bonne performance de Sues Microtech et de Besi, qui bénéficient de la vague Intelligence Artificielle, et de Safran (aéronautique, France) qui bénéficie de la belle reprise du transport aérien. A l'inverse, notons la forte baisse de Edenred, dont nous avons profité pour nous renforcer, et de ST Microelectronics et Soitec, qui ont souffert du déstockage dans l'électronique et du fort ralentissement des ventes de voitures électriques.

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

Titre	Acquisition	Cession	Devise
Oddo BHF Money Market CI EUR Cap	36 212 800,00	39 143 200,00	EUROS
Publicis Groupe SA	26 137 462,85	3 830 190,69	EUROS
Michelin SA		23 001 429,59	EUROS
BE Semiconductor Industries NV Reg		22 304 838,33	EUROS
Ste Informatique Industrielle		21 840 423,50	EUROS
Gaztransport et technigaz SA		17 413 922,57	EUROS
Alten	4 683 509,66	16 130 009,79	EUROS
SAFRAN SA		16 083 248,28	EUROS
Edenred SA	12 228 043,10		EUROS
Rexel SA		12 019 531,45	EUROS

1.9 Perspectives

L'année qui s'annonce porte toujours son lot d'incertitudes :

1/ le contexte politique n'est pas très rassurant, dans un contexte de tensions fortes, et alors que les élections américaines s'approchent ;

2/ le contexte économique demeure incertain, alors qu'une reprise hypothétique, auparavant attendue au H2, semble désormais s'éloigner à l'année suivante. Dans cet environnement, nous maintenons inchangée notre politique d'investissement centrée sur des entreprises rentables quelles que soient les circonstances, leaders mondiales et bien gérées.

3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM

FCP ODDO BHF AVENIR

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF AVENIR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ODDO BHF AVENIR relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique 22/10/2024
Document authentifié et daté par signature électronique

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

ODDO BHF AVENIR

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

ACTIONS DES PAYS DE LA ZONE EURO

<p>RAPPORT ANNUEL 28/06/2024</p>
--

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	584 333 499,81	661 020 414,32
Actions et valeurs assimilées	557 028 309,10	631 689 550,96
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	557 028 309,10	631 689 550,96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	27 305 190,71	29 330 863,36
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	27 305 190,71	29 330 863,36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	209 569,57	376 687,27
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	209 569,57	376 687,27
Comptes financiers	24 156 329,17	31 431 134,96
Liquidités	24 156 329,17	31 431 134,96
Total de l'actif	608 699 398,55	692 828 236,55

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Capitaux propres		
Capital	553 885 741,42	629 087 725,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 603 405,12	3 880 037,28
Report à nouveau (a)	97,11	99,12
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	47 216 315,30	60 671 035,39
Résultat de l'exercice (a, b)	-3 572 882,82	-10 030 708,12
Total des capitaux propres	602 132 676,13	683 608 189,20
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	6 566 722,42	9 220 047,35
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	6 566 722,42	9 220 047,35
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	608 699 398,55	692 828 236,55

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	725 005,80	97 171,19
Produits sur actions et valeurs assimilées	10 131 325,42	7 950 069,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	71 641,23	48 885,16
TOTAL (I)	10 927 972,45	8 096 125,85
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	10 927 972,45	8 096 125,85
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	15 305 456,35	-19 207 851,82
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-4 377 483,90	-11 111 725,97
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	804 601,08	1 081 017,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-3 572 882,82	-10 030 708,12

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n° 2014-01 modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :

- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- d'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement

- d'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de vie du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée, selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (mark-to-market).

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus : Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction : Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

Affectations des sommes distribuables :

Sommes distribuables	Parts CR-EUR, GC-EUR et CN-EUR Parts de capitalisation	Parts DR-EUR et DN-EUR Parts de distribution
Affectation du résultat net	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation	Distribution totale, ou report d'une partie sur décision de la Société de Gestion et/ou capitalisation

INFORMATION SUR LES FRAIS

Frais de fonctionnement et de gestion :

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, DR-EUR, GC-EUR, CN-EUR et DN-EUR
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (Commissaire aux comptes, Dépositaire, distribution, avocats, etc.)	Actif net, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Part CR-EUR et DR-EUR : 1,80% TTC Part GC-EUR : 0,90% TTC Parts CN-EUR et DN-EUR : 0,90% TTC
Commission de surperformances*	Actif net	20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence ((90% MSCI SMID France NR + (10% €STR capitalisé + 8,5 points de base)), une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive.
Acteurs recevant les commissions de mouvement : Société de Gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : selon les marchés avec un maximum de 0,59% TTC avec un minimum de 7,50€ HT pour les actions étrangères.

Commission de surperformance :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.
- La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.
- A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.
- L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.
- La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.
- En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.
- L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-

performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisés au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.

- Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.
- Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.
- Pour les parts du Fonds aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).

Modifications intervenues au cours de l'exercice :

Néant

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Actif net en début d'exercice	683 608 189,20	683 780 892,18
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	88 451 071,59	95 228 782,30
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-170 598 699,37	-190 272 420,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	84 860 573,76	73 182 376,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-32 618 633,49	-5 163 150,60
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-2 387 563,64	-1 933 288,56
Différences de change	398 985,38	-789 390,25
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-44 253 085,73	41 650 987,87
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	151 968 910,95	196 221 996,68
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	196 221 996,68	154 571 008,81
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-950 677,67	-959 907,70
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-4 966,24
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4 377 483,90	-11 111 725,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	602 132 676,13	683 608 189,20

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION

2.1 VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
Total Actif		0,00	0,00
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

2.2 VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							24 156 329,17	4,01
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3 VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	24 156 329,17	4,01								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4 VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	USD	USD						
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	31 443 240,79	5,22						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	54 692,86	0,01						
Comptes financiers	82 784,63	0,01						
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5 CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
Total des créances	Autres créances	154 876,71
	Coupons et dividendes	54 692,86
		209 569,57
Total des dettes	Autres dettes	1 214 660,31
	Charges externes prov	5 352 062,11
		6 566 722,42
Total dettes et créances		-6 357 152,85

2.6 CAPITAUX PROPRES

2.6.1 Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
PART CR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	14 705,654	68 843 744,65
Titres rachetés durant l'exercice	-32 179,143	-149 603 385,22
Solde net des Souscriptions / Rachats	-17 473,489	-80 759 640,57

	En parts	En montant
PART GC-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	20 066,832	4 059 635,97
Titres rachetés durant l'exercice	-48 366,014	-9 793 219,34
Solde net des Souscriptions / Rachats	-28 299,182	-5 733 583,37

	En parts	En montant
PART CN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	90 230,961	14 144 903,24
Titres rachetés durant l'exercice	-43 245,14	-6 871 140,69
Solde net des Souscriptions / Rachats	46 985,821	7 273 762,55

	En parts	En montant
PART DR-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	528,828	1 402 787,73
Titres rachetés durant l'exercice	-1 605,83	-4 302 845,01
Solde net des Souscriptions / Rachats	-1 077,002	-2 900 057,28

	En parts	En montant
PART DN-EUR		
Titres souscrits durant l'exercice	0,000	0,00
Titres rachetés durant l'exercice	-237,869	-28 108,98
Solde net des Souscriptions / Rachats	-237,869	-28 108,98

2.6.2 Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
PART CR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	12 642,49
Montant des commissions de souscription perçues	12 642,49
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	12 642,49
Montant des commissions de souscription rétrocedées	12 642,49
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART GC-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	73,19
Montant des commissions de souscription perçues	73,19
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	73,19
Montant des commissions de souscription rétrocedées	73,19
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART CN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 402,05
Montant des commissions de souscription perçues	1 402,05
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	1 402,05
Montant des commissions de souscription rétrocedées	1 402,05
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DR-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 812,77
Montant des commissions de souscription perçues	1 812,77
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	1 812,77
Montant des commissions de souscription rétrocédées	1 812,77
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
PART DN-EUR	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

2.6.3 Frais de gestion

	28/06/2024
PART CR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Frais de fonctionnement et de gestion	9 843 049,11
Commission de surperformance	3 878 078,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	28/06/2024
PART GC-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Frais de fonctionnement et de gestion	342 985,73
Commission de surperformance	382 043,39
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	28/06/2024
PART CN-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,87
Frais de fonctionnement et de gestion	183 770,73
Commission de surperformance	166 640,92
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	28/06/2024
PART DR-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Frais de fonctionnement et de gestion	370 247,43
Commission de surperformance	113 825,12
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	28/06/2024
PART DN-EUR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Frais de fonctionnement et de gestion	11 714,69
Commission de surperformance	13 100,38
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

2.7 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

2.7.1 Garanties reçues par l'OPCVM :

Néant

2.7.2 Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

2.8 AUTRES INFORMATIONS

2.8.1 Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2 Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

2.8.3 Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	28/06/2024
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
DE000A0YCBR6 Oddo BHF Money Market CI EUR	27 305 190,71
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	27 305 190,71

2.9 TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice				
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	97,11	99,12
Résultat	-3 572 882,82	-10 030 708,12
Total	-3 572 785,71	-10 030 609,00

	28/06/2024	30/06/2023
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 473 616,63	-9 152 021,63
Total	-3 473 616,63	-9 152 021,63
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-31 488,13	-371 400,45
Total	-31 488,13	-371 400,45
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	31 286,41	-141 774,99
Total	31 286,41	-141 774,99
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
PART DR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-97 321,79	-353 011,61
Total	-97 321,79	-353 011,61
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

	28/06/2024	30/06/2023
PART DN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 645,57	-12 400,32
Total	-1 645,57	-12 400,32
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 603 405,12	3 880 037,28
Plus et moins-values nettes de l'exercice	47 216 315,30	60 671 035,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	51 819 720,42	64 551 072,67

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART CR-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	40 825 641,06	53 284 107,08
Total	40 825 641,06	53 284 107,08
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART GC-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 845 743,94	3 695 256,36
Total	2 845 743,94	3 695 256,36
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART CN-EUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 918 973,73	1 495 812,45
Total	1 918 973,73	1 495 812,45
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART DR-EUR		
Affectation		
Distribution	773 403,15	921 942,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 118 175,70	4 859 066,71
Capitalisation	0,00	0,00
Total	5 891 578,85	5 781 008,71
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	7 427,998	8 505
Distribution unitaire	104,12	108,40

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
PART DN-EUR		
Affectation		
Distribution	52 675,49	55 838,92
Plus et moins-values nettes non distribuées	285 107,35	239 049,15
Capitalisation	0,00	0,00
Total	337 782,84	294 888,07
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	11 019,977	11 257,846
Distribution unitaire	4,78	4,96

2.10 TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

PART CR-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	520 696 477.11	600 473 420.37	593 809 021.29	775 421 198.30	631 875 910.59
Nombre de titres	113 424.449	130 897,938	148 749.141	164 542.94	171 435.804
Valeur liquidative unitaire	4 590.68	4 587,34	3 992.01	4 712.57	3 685.78
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-30.62	-69.91	-24.88	-39.31	-14.15
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	359.93	407.06	443.82	195.08	339.01
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART GC-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	36 312 978.03	41 779 199,83	36 863 392.74	49 453 222.40	43 052 539.68
Nombre de titres	179 189.253	207 488,435	211 828.908	242 752	272 048.82
Valeur liquidative unitaire	202.65	201.35	174.02	203.71	158.25
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-0.17	-1.78	0.63	-0.47	0.75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	15.88	17.80	19.24	8.40	14.50
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART CN-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	24 471 714.23	16 910 702,06	28 605 334.09	40 991 404.73	31 056 610.43
Nombre de titres	155 041.003	108 055,182	211 620.231	259 109.24	252 719.085
Valeur liquidative unitaire	157.84	156,50	135.17	158.20	122.88
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	0.20	-1.31	0.53	-0.35	0.58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12.37	13.84	14.94	6.52	11.25
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART DR-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	19 334 965.00	23 049 551,03	23 204 230.29	31 040 618.20	27 087 867,17
Nombre de titres	7 427.998	8 505,00	9 427.810	10 261.960	11 016.480
Valeur liquidative unitaire	2 602.98	2 710,11	2 461.25	3 024.82	2 458.84
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-13.10	-41.50	-16.52	-26.44	-9.01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	104.12	108.40	98.45	121.00	98.35
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

PART DN-EUR	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Actif net	1 316 541.76	1 395 315,91	1 298 913.77	1 591 056.24	1 213 409.47
Nombre de titres	11 019.977	11 257,846	11 620.070	11 685.292	11 036.559
Valeur liquidative unitaire	119.46	123,94	111.78	136.15	109.94
Affectation du résultat					
Capitalisation unitaire sur résultat	-0.14	-1.10	-	-0.38	-0.02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat	-	-	0.42	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	4.78	4.96	4.05	5,45	4.40
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

2.11 INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Lectra	EUR	104 000	2 865 200,00	0,48
Synergie SA	EUR	201 784	6 517 623,20	1,08
Sopra Steria Group SA	EUR	167 306	30 299 116,60	5,03
Virbac SA	EUR	92 234	30 114 401,00	5,00
IPSOS SA	EUR	56 145	3 306 940,50	0,55
SAFRAN SA	EUR	183 253	36 174 142,20	6,01
Exail Technologies	EUR	83 926	1 440 170,16	0,24
Quadiant SA	EUR	696 545	12 147 744,80	2,02
Vetoquinol SA	EUR	301 940	28 291 778,00	4,70
MTU Aero Engines AG	EUR	113 481	27 099 262,80	4,50
Ipsen	EUR	264 603	30 297 043,50	5,03
SEB SA Pref	EUR	155 087	14 826 317,20	2,46
Aixtron SE Reg	EUR	332 133	6 089 658,56	1,01
Icon Plc	USD	107 489	31 443 240,79	5,22
Edenred SA	EUR	645 207	25 427 607,87	4,22
Axway Software	EUR	370 000	9 694 000,00	1,61
SUESS MicroTec SE	EUR	117 069	7 199 743,50	1,20
Sodexo Prime de Fidelite	EUR	101 756	8 547 504,00	1,42
Gaztransport et technigaz SA	EUR	80 299	9 788 448,10	1,63
Elior Group SA	EUR	1 045 497	2 762 203,07	0,46
Worldline SA	EUR	590 000	5 970 800,00	0,99
Rexel SA	EUR	1 197 570	28 933 291,20	4,81
Soitec	EUR	45 789	4 771 213,80	0,79
BioMerieux SA	EUR	373 142	33 116 352,50	5,50
BE Semiconductor Industries NV Reg	EUR	26 010	4 061 461,50	0,67
Jenoptik AG Reg	EUR	237 000	6 403 740,00	1,06
Wavestone SA	EUR	153 045	7 835 904,00	1,30
Verallia SA Reg S	EUR	273 473	9 265 265,24	1,54
Publicis Groupe SA	EUR	299 500	29 764 310,00	4,94
Dassault Systemes SA	EUR	35 651	1 258 480,30	0,21
Michelin SA	EUR	67 746	2 446 308,06	0,41
Pluxee NV	EUR	602 088	15 771 695,16	2,62
STMicroelectronics NV	EUR	766 129	28 243 345,59	4,69
SEB SA	EUR	131 739	12 594 248,40	2,09
Sodexo	EUR	302 335	25 396 140,00	4,22
Alten	EUR	164 523	16 863 607,50	2,80
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass. (sauf Warrant et Bons de sous)			557 028 309,10	92,51
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			557 028 309,10	92,51
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			557 028 309,10	92,51
Oddo BHF Money Market CI EUR Cap	EUR	529 683,622	27 305 190,71	4,53
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale			27 305 190,71	4,53
TOTAL Titres d'OPC			27 305 190,71	4,53
Cpon.à.rec	USD	58 608,87	54 692,86	0,01
TOTAL Coupons et dividendes			54 692,86	0,01
CdtDiv Titres EUR	EUR	-420 272,32	-420 272,32	-0,07
CdtDiv S/R EUR	EUR	-794 387,99	-794 387,99	-0,13

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DebDiv S/R EUR	EUR	154 876,71	154 876,71	0,02
TOTAL Autres dettes et créances			-1 059 783,60	-0,18
TOTAL Dettes et créances			-1 005 090,74	-0,17
OddoCie Par-EUR	EUR	24 069 085,04	24 069 085,04	4,01
OddoCie Par- USD	USD	88 712,01	82 784,63	0,01
OddoCie Par- EUR	EUR	4 459,5	4 459,50	0,00
TOTAL Avoirs			24 156 329,17	4,02
TOTAL Disponibilités			24 156 329,17	4,02
Cion de gestion	EUR	-798 373,45	-798 373,45	-0,13
Cion performance	EUR	-4 553 688,66	-4 553 688,66	-0,76
TOTAL Frais			-5 352 062,11	-0,89
TOTAL TRESORERIE			17 799 176,32	2,96
TOTAL ACTIF NET			602 132 676,13	100,00

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2023	15 071 546	15 182 204	208

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2023 payées en 2024 et années suivantes

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2023 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2023 (fixes et variable*)	3 432 024	6	18 865 257	60

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2023 payées en 2024 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2023 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération a fait l'objet d'une modification du seuil de déclenchement de la partie différée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

Annexe SFDR

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ODDO BHF Avenir

Identifiant d'entité juridique :
969500AD1KLVRI6P6824

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23,97 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective du socle commun de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (4, 7, 10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	30/06/2024	
	Fonds	Couverture
Notation MSCI ESG*	AA	92.1
Score ESG	7.4	92.1
Notation moyenne E	6.4	92.1
Notation moyenne S	5.1	92.1
Notation moyenne G	6.5	92.1
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	27.4	100.0
Investissements durables (%)	24.0	89.4
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	14.8	15.2

* CCC est la notation avec le risque le plus élevé et AAA est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

**Modification du système de notation ESG à compter du 07/07/2023 afin de prendre en compte la note ESG des entreprises composant l'univers d'investissement. L'équipe de gestion s'appuie sur des données et notations extra-financières fournies par un fournisseur externe de données, MSCI ESG Research. Des évaluations ESG supplémentaires de l'équipe de recherche de la Société de Gestion ou de tiers peuvent également être utilisées notamment dans le cas où un émetteur ne serait pas noté par MSCI.*

Indicateurs de durabilité permettent d'évaluer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

30/06/2023		
	Fonds	Couverture
Notation ESG Interne*	4.0	100.0
Notation moyenne E	3.7	100.0
Notation moyenne S	3.8	100.0
Notation moyenne G	3.8	100.0
Intensité carbone pondérée (tCO ₂ e / CA m€)	45.3	100.0
Investissements durables (%)	28.0	92.4
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	24.2	25.1

* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

** Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

*** Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient un objectif environnemental :

La contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 24,0% d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice.

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 10,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxonomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxonomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.

Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (4, 7, 10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 24,0 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour quatre PAI (Exposition aux combustibles fossiles, Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/07/2023 - 30/06/2024

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Safran Sa	Industrie	5,8 %	France
Biomerieux	Santé	5,5 %	France
Roxel Sa	Industrie	5,5 %	France
Sopra Steria Group	Technologies de l'Information	5,4 %	France
Sodexo Sa	Consommation Discrétionnaire	5,3 %	France
Stmicroelectronics Nv	Technologies de l'Information	5,3 %	Suisse
Seb Sa	Consommation Discrétionnaire	4,8 %	France
Ipsen	Santé	4,7 %	France
Icon Plc	Santé	4,6 %	Irlande

* 30/06/2024, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

** Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (pas retenu : 3 mois glissants).



QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

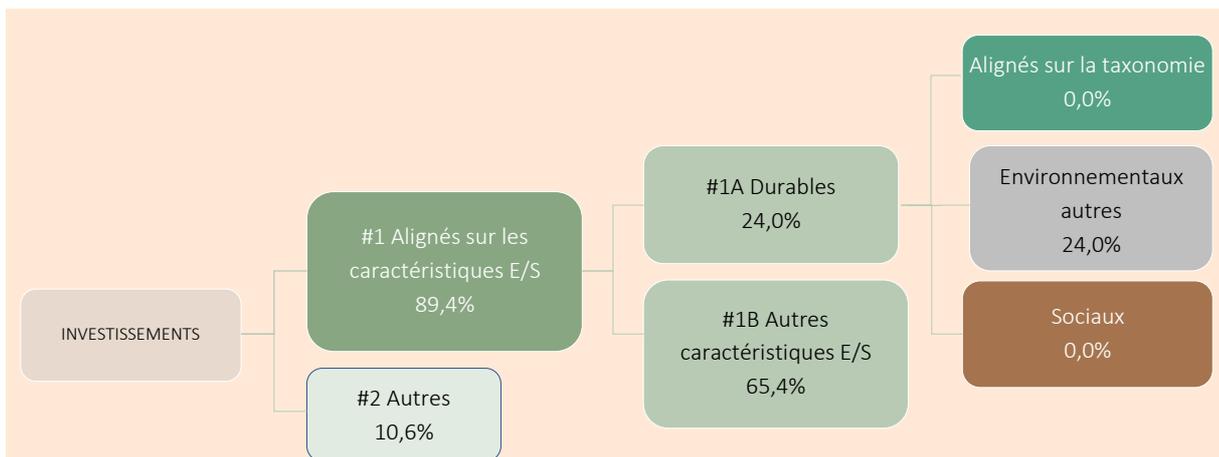
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 3,0 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 7,6 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs*	% d'actifs au 30/06/2024
Santé	25,5 %
Technologies de l'Information	22,9 %
Industrie	19,3 %
Consommation Discrétionnaire	11,1 %
Services de communication	5,5 %
Finance	5,2 %
Énergie	1,6 %
Matériels	1,5 %
Fonds	4,5 %
Cash	3,0 %

*Au 30/06/2024, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 0,0%.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0,0 % à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0,0 % si l'on exclut ces titres.

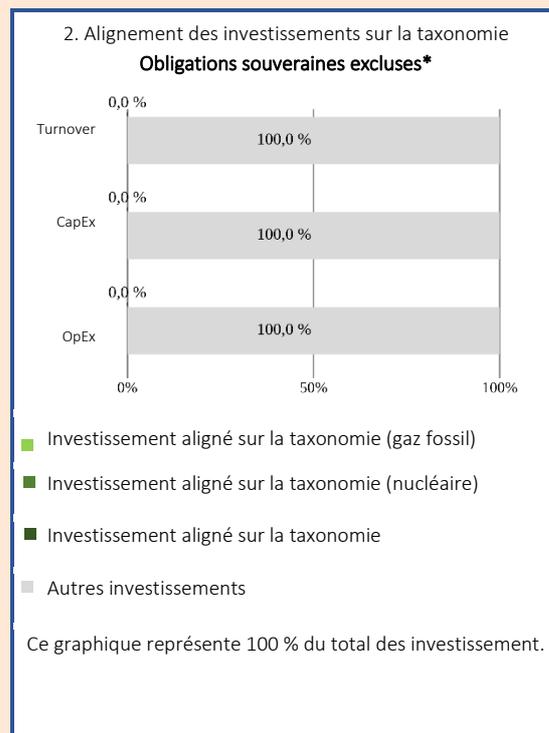
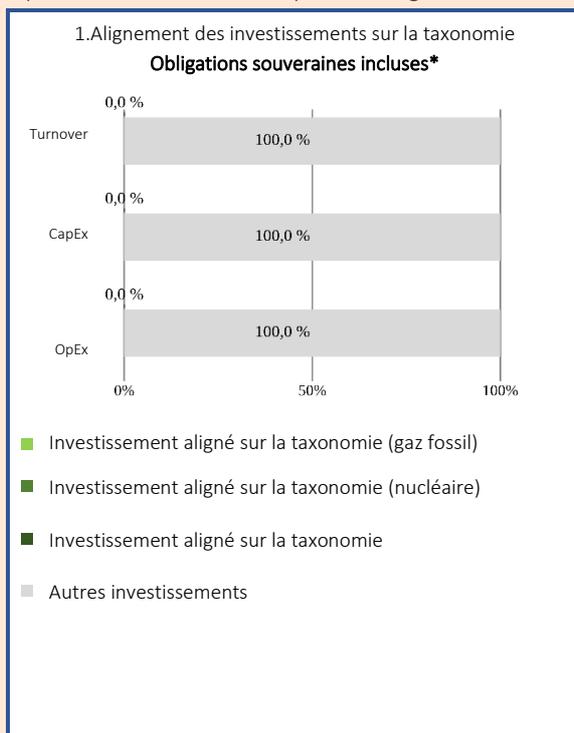
Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui Dans le gaz fossile Dans le nucléaire
 Non

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 24,0 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus en “#2-Autre” sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application du socle commun de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds suit le benchmark 10,00% ESTER European Short Term Rate + 8.5 BP + 90,0% MSCI France Smid Cap Loc Net Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	30/06/2024			
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation MSCI ESG	AA	92.1	AA	99.8
Score ESG	7.4	92.1	7.1	99.8
Notation moyenne E	6.4	92.1	7.7	99.8
Notation moyenne S	5.1	92.1	4.8	99.8
Notation moyenne G	6.5	92.1	6.4	99.8
Intensité carbone pondérée (tCO2e / CA m€)	27.4	100.0	72.4	100.0
Investissements durables (%)	24.0	89.4	32.1	99.8
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A	N/A	N/A
Exposition fossile (%)	0.0	0.0	0.1	0.1
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	14.8	15.2	36.4	40.5